

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



Sartori Ambiente S.r.l.
(En vigueur à compter du [date à insérer])

1. Définitions

Aux fins des présentes Conditions Générales de Vente, on entend par :

- « Sartori Ambiente » : Sartori Ambiente S.r.l., dont le siège social est situé à Arco (TN), Via S. Andrea, n° 51, N° de TVA 01100130226 ;
- « Client » : toute personne physique ou morale qui achète des produits commercialisés par Sartori Ambiente dans le cadre de son activité entrepreneuriale, commerciale, artisanale ou professionnelle ;
- « Produits » : les biens matériels faisant l'objet de la vente, identifiés dans la Proposition et/ou la Confirmation de Commande ;
- « Proposition » : l'offre commerciale formalisée par Sartori Ambiente au Client, contenant la description des produits, les quantités, les prix, les délais de livraison et les autres conditions particulières ;
- « Confirmation de Commande » : le document, y compris sous forme électronique, par lequel Sartori Ambiente communique au Client l'acceptation de la Proposition ou confirme la réception de la commande ;
- « Conditions » : le présent document de Conditions Générales de Vente, applicable à toutes les relations contractuelles entre Sartori Ambiente et le Client, sauf dérogations expressément convenues par écrit ;
- « Jours Ouvrables » : tous les jours, à l'exclusion du samedi, du dimanche et des jours fériés en Italie, pendant lesquels les banques sont normalement ouvertes au public à Arco (TN).

2. Champ d'application

2.1. Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après également les « Conditions Générales ») régissent intégralement et à titre exclusif toutes les offres, confirmations de commande, contrats de vente et fournitures de biens et/ou de services entre Sartori Ambiente et le Client, constituant une partie intégrante et essentielle de toute relation contractuelle entre les Parties.

2.2. L'application de conditions générales d'achat ou d'autres conditions contractuelles différentes est expressément exclue, sauf si ces conditions ont fait l'objet d'une acceptation spécifique et écrite de la part de Sartori Ambiente. En l'absence d'un tel accord exprès, toute référence à des conditions générales différentes ou particulières, figurant sur des commandes, correspondances ou autres documents, sera réputée non écrite et, en tout état de cause, inopposable à Sartori Ambiente.

2.3. Sartori Ambiente se réserve le droit de modifier, compléter ou mettre à jour unilatéralement les présentes Conditions Générales à tout moment, avec effet pour les contrats conclus postérieurement à la publication ou à la communication des nouvelles Conditions Générales.

L'éventuelle nullité ou inefficacité d'une ou plusieurs clauses des présentes Conditions Générales n'affecte pas la validité des autres dispositions, qui resteront en tout état de cause pleinement en vigueur.

2.4. Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent exclusivement aux relations entre Sartori Ambiente et des Clients agissant dans le cadre de leur activité entrepreneuriale, commerciale, artisanale ou professionnelle ; leur application aux personnes qualifiables de « consommateurs » au sens du Décret législatif n° 206/2005 (Code de la consommation) est expressément exclue. Elles sont applicables, dans la mesure de leur compatibilité, à toute relation contractuelle ayant pour objet aussi bien la vente que la location, ainsi que l'éventuelle maintenance, de produits, systèmes, composants, accessoires et services fournis par Sartori Ambiente S.r.l. à des clients agissant dans l'exercice de leur activité entrepreneuriale, commerciale, artisanale ou professionnelle. Les différentes Sections régissent respectivement la matière de la vente et celle de la location et de la maintenance, et doivent être considérées comme applicables chacune dans le cadre du rapport correspondant.

PARTIE GÉNÉRALE

3. Conclusion du Contrat

3.1. La publication de produits, listes de prix, offres, catalogues, supports promotionnels ou autres informations par Sartori Ambiente, sous format papier ou numérique, doit être considérée comme une simple invitation à offrir et ne constitue en aucun cas une offre contractuelle au sens et aux effets de l'article 1336 du Code civil italien. Les indications relatives aux produits, quantités, disponibilités, prix, conditions de fourniture ou autres informations contenues dans les documents et/ou publications susmentionnés ne sont pas contraignantes pour Sartori Ambiente et peuvent être modifiées ou révoquées à tout moment et sans préavis.

3.2. Le contrat de vente sera réputé conclu et contraignant exclusivement au moment de la réception, par le Client, de la Confirmation de Commande transmise par écrit par Sartori Ambiente, ou avec le début de l'exécution, même partielle, de la fourniture par Sartori Ambiente.

Toute modification ou intégration éventuelle de la Proposition ou de la commande initiale ne sera valable que si elle est acceptée par écrit par Sartori Ambiente.

3.3. L'exécution, même partielle, de la commande par Sartori Ambiente, telle que, à titre d'exemple, la production, l'expédition ou la livraison des produits, constitue une acceptation implicite limitée aux quantités et conditions faisant l'objet de cette exécution. En cas de non-acceptation de la commande, Sartori Ambiente n'assumera aucune obligation ni responsabilité envers le Client pour d'éventuels dommages, coûts ou pertes subis par ce dernier.

3.4. Si le Client demande des personnalisations particulières, des spécifications techniques ou des conditions dérogatoires par rapport

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



aux standards, la conclusion du contrat est suspendue à l'évaluation technique préalable et à l'approbation écrite de Sartori Ambiente, qui pourra, à sa seule discrétion, refuser la Proposition sans obligation de motivation ni droit du Client à une quelconque indemnisation.

4. Objet de la Vente – Personnalisations

L'objet de la vente est constitué exclusivement des produits, des quantités et des conditions spécifiés dans la Proposition ou dans la Confirmation de Commande.

Toute demande de personnalisation (par exemple l'apposition de logos, textes, codes RFID) devra être définie en détail par le Client et communiquée à Sartori Ambiente dans un format numérique approprié (fichier vectoriel .tiff, .bmp, en noir et blanc et avec une résolution minimale de 300 dpi), dans un délai de 5 (cinq) Jours Ouvrables à compter de la date de réception de la commande. En cas de non-transmission dans les délais, la relation contractuelle sera réputée suspendue jusqu'à l'accomplissement des formalités, sans que cela puisse être considéré comme un manquement imputable à Sartori Ambiente.

5. Prix, Conditions et Modalités de Paiement

Les prix appliqués sont ceux spécifiquement indiqués dans la Proposition ou dans la Confirmation de Commande et s'entendent hors TVA, hors éventuelles taxes, ainsi que hors frais d'emballage et de transport, sauf indication contraire.

Le paiement devra, en règle générale, être effectué par virement bancaire anticipé sur les coordonnées indiquées par Sartori Ambiente, sauf accord écrit différent entre les Parties.

En cas d'octroi d'un délai de paiement, le non-respect même d'une seule échéance entraînera la déchéance immédiate du terme au sens de l'article 1186 du Code civil italien, avec le droit pour Sartori Ambiente d'exiger le paiement intégral et immédiat des sommes dues, sans préjudice de la réparation des dommages supplémentaires.

Le Client ne pourra suspendre ni retarder les paiements dus à Sartori Ambiente, même en cas de contestations ou de réclamations de quelque nature que ce soit. En cas de retard de paiement, des intérêts de retard seront appliqués conformément au Décret législatif n° 231/2002.

6. Délais, Lieu et Modalités de Livraison

La livraison des produits est réputée effectuée franco entrepôt Sartori Ambiente (EX WORKS selon les Incoterms en vigueur), sauf accord écrit contraire entre les Parties.

Les délais de livraison éventuellement indiqués dans la Proposition ou dans la Confirmation de Commande doivent être considérés comme purement indicatifs et non essentiels ni contraignants. Sartori Ambiente ne pourra être tenue responsable des éventuels retards de livraison dus à des cas de force majeure, à des événements fortuits ou à des faits imputables au Client (par exemple retard dans

la transmission d'informations, de spécifications, de paiements ou de matériaux pour des personnalisations).

En tout état de cause, tout retard ne donnera droit pour le Client à aucun dédommagement, pénalité ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Il est entendu que, dans l'hypothèse où, au moment de la livraison des marchandises, le Client ne disposerait pas d'un lieu ou d'espaces adéquats pour leur stockage, les coûts de stockage supportés par Sartori Ambiente seront facturés au Client.

7. Acceptation, Vérification des Produits et Réclamations

Au moment de la réception des marchandises, le Client est tenu de vérifier l'intégrité des emballages et la conformité des produits fournis. Tout dommage aux emballages ou toute divergence devra être signalé par écrit sur le document de transport, sous peine de déchéance de tout droit y afférent.

En ce qui concerne les défauts apparents, la réclamation devra être adressée à Sartori Ambiente par écrit, accompagnée d'une documentation photographique, dans un délai maximum de 10 (dix) jours calendaires à compter de la date de réception des produits au lieu de livraison.

Pour les défauts cachés, la réclamation devra être effectuée dans un délai de 10 (dix) jours calendaires à compter de leur découverte et, en tout état de cause, au plus tard dans un délai de 12 (douze) mois à compter de la livraison, conformément à la réglementation en vigueur en matière de garantie entre entreprises.

Le non-respect des délais susmentionnés entraînera la déchéance de tout droit et garantie pour le Client.

8. Garantie et Limitations de Responsabilité

Sartori Ambiente garantit que les produits fournis sont exempts de défauts matériels et conformes aux spécifications contractuelles pour une durée de 12 (douze) mois à compter de la livraison. La garantie couvre exclusivement les défauts imputables à Sartori Ambiente et ne s'applique pas en cas d'utilisation impropre, de mauvaise conservation ou d'interventions/altérations effectuées par le Client ou par des tiers.

En cas de défaut avéré, la responsabilité de Sartori Ambiente sera limitée, à sa discrétion, au remplacement gratuit des produits défectueux, à la fourniture de pièces de rechange, ou au remboursement du prix payé pour le seul produit reconnu comme défectueux.

Sont expressément exclus tout autre dédommagement pour dommages directs, indirects ou consécutifs, perte de profit, manque à gagner, interruption d'activité ou autres préjudices économiques éventuellement subis par le Client.

9. Propriété intellectuelle et industrielle

Tous les marques, logos, dénominations commerciales, brevets, modèles, dessins et tout autre droit de propriété intellectuelle ou

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



industrielle relatif aux produits demeurent la propriété exclusive de Sartori Ambiente.

Le Client s'engage à ne réaliser aucun acte susceptible, même potentiellement, de porter atteinte à ces droits, ni à enregistrer ou tenter d'enregistrer des signes distinctifs, brevets ou autres droits pouvant porter atteinte aux droits de Sartori Ambiente ou de tiers.

Le Client s'engage également à informer sans délai Sartori Ambiente de toute violation potentielle dont il aurait connaissance.

10. Confidentialité

10.1. Obligation de Confidentialité

Les Parties s'engagent réciproquement à ne pas divulguer, communiquer ou rendre accessibles de quelque manière que ce soit à des tiers, sans le consentement écrit préalable de l'autre Partie, des données, informations, nouvelles, dessins, projets, documents, spécifications techniques, données économiques, commerciales, de production ou organisationnelles, secrets d'affaires ou toute autre information, technique ou commerciale, de nature confidentielle, acquise ou apprise au cours des négociations ou dans l'exécution du présent contrat, quelle qu'en soit la forme de communication, y compris les supports informatiques et numériques.

10.2. Protection et Mesures de Sécurité

Les Parties s'engagent à adopter toutes les mesures techniques, organisationnelles et de sécurité appropriées afin de prévenir toute divulgation non autorisée, perte, soustraction ou accès non autorisé à ces informations confidentielles, et à les conserver avec le plus haut degré de diligence, non inférieur à celui utilisé pour la protection de leurs propres données sensibles.

10.3. Obligation envers les employés et collaborateurs

Les Parties s'engagent également à soumettre expressément à une obligation de confidentialité, par accord écrit, tous leurs employés, collaborateurs, consultants, fournisseurs et toute personne pouvant avoir accès aux informations confidentielles en raison de la relation contractuelle en cours, et répondent des éventuelles violations commises par les personnes susmentionnées.

10.4. Durée de l'Obligation de Confidentialité

L'obligation de confidentialité continuera à produire ses effets même après la cessation, pour quelque raison que ce soit, de la relation contractuelle entre les Parties, pour une durée d'au moins cinq (5) ans à compter de la date de cessation du contrat.

10.5. Exceptions

Il est entendu que les obligations de confidentialité visées au présent article ne s'appliquent pas aux informations qui :

- ♣ sont devenues de domaine public sans faute de la Partie destinataire ;
- ♣ étaient déjà légitimement en possession de la Partie destinataire avant leur communication ;
- ♣ ont été légitimement obtenues auprès de tiers sans violation d'obligations de confidentialité ;

♣ doivent être communiquées en vertu d'une obligation légale ou sur demande d'autorités compétentes (dans ce cas, la Partie tenue de communiquer informera préalablement, dans la mesure du possible, l'autre Partie).

10.6. Sanctions et Réparations

La violation des obligations de confidentialité constitue un manquement grave et donne droit à la Partie lésée d'agir pour obtenir la réparation intégrale de tous les dommages, patrimoniaux et non patrimoniaux, subis, ainsi que l'application de toute autre mesure de protection, y compris conservatoire, prévue par la loi.

11. Traitement des Données Personnelles

11.1. Rôle des Parties et Finalités du Traitement

Chaque Partie, en qualité de responsable autonome du traitement des données personnelles de l'autre Partie, s'engage à traiter les données personnelles acquises dans le cadre de l'exécution du présent contrat dans le plein respect du Règlement (UE) 2016/679 (« RGPD »), du Décret législatif n° 196/2003 tel que modifié par le Décret législatif n° 101/2018 (« Code de la vie privée »), ainsi que des dispositions des autorités de contrôle compétentes.

11.2. Catégories de Données et Modalités de Traitement

Les données personnelles faisant l'objet du traitement peuvent inclure des données d'identification, des données de contact et des données fiscales des référents, employés, collaborateurs et représentants des Parties, traitées exclusivement à des fins strictement liées et nécessaires à l'exécution du contrat, à la gestion administrative, comptable, fiscale et logistique des relations, ainsi qu'au respect des obligations légales.

11.3. Obligations d'Information

Chaque Partie s'engage à fournir à ses employés, collaborateurs et aux personnes dont les données personnelles seront communiquées à l'autre Partie, une information appropriée conformément aux articles 13 et 14 du RGPD, en indiquant les modalités, les finalités et les droits reconnus aux personnes concernées.

11.4. Sécurité et Protection des Données

Les Parties s'engagent à adopter des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité et la confidentialité des données traitées, en prévenant les risques d'accès non autorisé, de destruction, de perte, de modification ou de divulgation non autorisée des données personnelles traitées, conformément aux articles 32 et suivants du RGPD.

11.5. Violation de Données (Data Breach)

En cas de violation de données personnelles (« data breach »), chaque Partie s'engage à informer sans délai l'autre Partie, au plus tard dans les 48 heures suivant sa découverte, en fournissant toutes les informations utiles à l'évaluation du risque et à la gestion des obligations associées, y compris l'éventuelle notification à l'autorité de contrôle et aux personnes concernées.

11.6. Communication à des Tiers et Transfert à l'Étranger

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



Les données personnelles ne seront pas communiquées à des tiers, sauf dans les limites strictement nécessaires à l'exécution du contrat ou au respect des obligations légales, et seront traitées exclusivement au sein de l'Espace économique européen, sauf consentement écrit explicite ou disposition légale contraire.

11.7. Droits des Personnes Concernées

Les Parties reconnaissent et garantissent réciproquement aux personnes concernées les droits prévus aux articles 15 à 22 du RGPD (accès, rectification, effacement, limitation, opposition, portabilité), et s'engagent à coopérer sans délai en cas de demandes exercées par les personnes concernées respectives.

11.8. Désignation en tant que Sous-traitant

Dans le cas où, dans l'exécution du présent contrat, une Partie devrait traiter des données personnelles pour le compte de l'autre, les Parties s'engagent à formaliser préalablement la désignation en tant que sous-traitant conformément à l'article 28 du RGPD, en définissant les rôles et responsabilités respectifs.

11.9. Durée et Conservation des Données

Les données personnelles seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'exécution du contrat et, en tout état de cause, pas au-delà des délais légaux prévus pour la conservation des documents à des fins fiscales, administratives et comptables.

11.10. Obligation de Restitution ou de Suppression

À la fin de la relation contractuelle, chaque Partie s'engage à restituer ou supprimer les données personnelles de l'autre Partie, sauf obligations légales imposant leur conservation ultérieure.

12. Force Majeure

Sartori Ambiente ne pourra être tenue responsable des retards ou de la non-exécution de ses obligations lorsque ces événements sont dus à des cas de force majeure ou à des événements fortuits, y compris, à titre d'exemple non limitatif, les grèves, catastrophes naturelles, épidémies, difficultés d'approvisionnement, actes des autorités publiques, pandémies, incendies, guerres ou autres événements échappant au contrôle raisonnable de Sartori Ambiente. Dans ces cas, les délais d'exécution des obligations seront automatiquement prolongés pour une durée correspondant à celle de la cause de force majeure.

13. Juridiction Compétente et Droit Applicable

Pour tout litige relatif à la validité, à l'interprétation, à l'exécution et/ou à la résiliation des présentes conditions générales ou des contrats y afférents, la compétence exclusive est attribuée au Tribunal de Rovereto (TN), à l'exclusion de toute autre juridiction éventuellement concurrente ou alternative.

Le contrat est régi par le droit italien..

ANNEXE A – CONDITIONS PARTICULIÈRES

VENTE

La discipline suivante s'applique à tous les contrats de vente de produits entre Sartori, en qualité de vendeur, et le Client, en qualité d'acheteur. Elle s'ajoute aux Conditions Générales et ne les remplace pas ; dans la mesure de leur applicabilité, elles forment conjointement l'intégralité du Contrat entre les Parties.

1. Objet et Champ d'Application

Dans le cadre de la vente, Sartori Ambiente s'engage à transférer la propriété des produits décrits dans la Proposition commerciale ou dans la Confirmation de Commande, selon les conditions techniques et économiques qui y sont détaillées, au profit du Client, lequel s'engage à en payer le prix convenu. L'objet de la vente est constitué exclusivement des biens indiqués dans la Proposition ou la Confirmation de Commande, y compris les éventuelles personnalisations, dont le contenu et le format devront être définis et communiqués en temps utile par le Client.

2. Prix et Conditions de Paiement

Le prix de vente des produits est déterminé conformément aux conditions économiques indiquées dans l'offre et s'entend, sauf accord écrit contraire, hors TVA et de toute autre taxe, ainsi que des frais de transport, d'emballage et de tout autre coût accessoire. Le paiement du prix devra, en règle générale, être effectué par virement bancaire aux coordonnées communiquées par Sartori Ambiente et dans les délais indiqués sur la facture. En cas d'octroi de délais de paiement, le non-respect d'une seule échéance entraînera la déchéance du terme, avec exigibilité immédiate de l'intégralité du solde restant dû.

3. Livraison et Transfert des Risques

La livraison des produits sera effectuée selon les modalités convenues et indiquées dans la Confirmation de Commande, sauf accord écrit contraire. Le risque relatif aux produits est transféré au Client au moment de la livraison, même lorsque le transport est organisé par le Vendeur. Les délais de livraison doivent être considérés comme purement indicatifs, sauf accord formel contraire, et les retards dus à des cas de force majeure ne pourront donner lieu à aucune responsabilité ni à des demandes d'indemnisation ou de pénalités.

4. Vérification des Produits, Vices et Non-conformités

Le Client est tenu de vérifier, au moment de la réception, la conformité des biens tant sur le plan quantitatif que qualitatif, en consignnant toute anomalie directement sur le document de transport. Les éventuels vices ou non-conformités apparents devront être signalés par écrit dans un délai maximum de dix jours à compter de la livraison ; les vices cachés, dans un délai de dix jours à compter de leur

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



découverte et, en tout état de cause, au plus tard dans un délai de douze mois à compter de la livraison. Le non-respect de ces délais entraînera la déchéance de tout droit à la garantie. En cas de réclamation fondée et présentée dans les délais, Sartori Ambiente pourra, à sa discrétion, procéder au remplacement ou à la réparation des biens, ou au remboursement du prix correspondant, à l'exclusion de toute autre demande d'indemnisation.

5. Garantie et Limitations de Responsabilité

Les produits sont garantis, pour les défauts de matériau ou de fabrication imputables à Sartori Ambiente, pendant une période de douze mois à compter de la livraison. La garantie ne s'applique pas en cas d'utilisation impropre, de stockage non conforme, de négligence, de modifications non autorisées ou d'usure normale. La responsabilité de Sartori Ambiente, à quelque titre que ce soit, ne pourra excéder la valeur du bien défectueux ; le Client s'engage en outre à garantir Sartori Ambiente contre toute responsabilité découlant de l'utilisation des produits par des tiers, sauf en cas de dol ou de faute grave du Vendeur.

6. Propriété Intellectuelle

Tout droit relatif aux marques, brevets, dessins, modèles et à toute autre propriété intellectuelle ou industrielle concernant les produits demeure la propriété exclusive de Sartori Ambiente, le Client étant expressément interdit d'en faire usage sans autorisation écrite préalable.

LOCATION ET MAINTENANCE

La discipline suivante s'applique à tous les contrats de location, de maintenance et, plus généralement, aux contrats relatifs à la fourniture de services entre Sartori, en qualité de prestataire, et le Client, en qualité de bénéficiaire. Elle s'ajoute aux Conditions Générales et ne les remplace pas ; dans la mesure de leur applicabilité, elles forment conjointement l'intégralité du Contrat entre les Parties.

1. Objet et Durée de la Location

Dans le cadre de la location, Sartori Ambiente s'engage à mettre à disposition du Client les biens, équipements ou systèmes décrits dans l'offre technique et économique annexée au contrat, pour la durée et aux conditions convenues. La relation de location aura une durée déterminée, généralement non inférieure à trente-six mois, à compter de la date d'activation du service ou de la livraison des biens, comme précisé dans le contrat, et sera renouvelée tacitement pour des périodes équivalentes, sauf résiliation notifiée avec le préavis prévu.

2. Redevance et Modalités de Paiement

La redevance de location sera déterminée sur la base des tarifs indiqués dans l'offre et devra être réglée selon la périodicité convenue (mensuelle, trimestrielle, annuelle), de préférence de manière

anticipée, par virement bancaire. Le non-paiement ou le paiement tardif entraîne l'application automatique des intérêts de retard conformément au Décret législatif n° 231/2002 et, en cas de manquement persistant, la faculté pour Sartori Ambiente de résilier le contrat, sans préjudice du droit d'agir pour le recouvrement du solde dû et la réparation des dommages.

3. Fourniture du Service, Maintenance et SLA

Sartori Ambiente s'engage à fournir les services objet du contrat, y compris les éventuels services de maintenance ordinaire et extraordinaire, conformément aux standards de qualité et aux niveaux de service présentés au Client. Si des interventions de réparation, de mise à jour ou de remplacement sont nécessaires, elles seront effectuées dans des délais techniques raisonnables, sauf cas de force majeure. Le Client s'engage à permettre l'accès aux locaux, aux installations et aux biens loués, en facilitant l'exécution des interventions de maintenance.

4. Restitution des Biens et Résiliation du Contrat

À l'expiration du contrat, ou en cas de résiliation anticipée, le Client devra restituer les biens loués dans les mêmes conditions que celles dans lesquelles ils ont été reçus, sous réserve de l'usure normale. Le non-respect de cette obligation autorise Sartori Ambiente à facturer les coûts nécessaires à la remise en état ou au remplacement des biens.

5. Propriété des Biens et Limitations d'Usage

La propriété des biens restera en tout état de cause à Sartori Ambiente ; il est donc interdit au Client d'effectuer tout acte de disposition (tel que vente, cession, constitution de garantie ou sous-location) sans le consentement écrit préalable de Sartori Ambiente. Le Client est tenu de conserver les biens avec toute la diligence requise et de signaler sans délai tout événement susceptible d'en compromettre l'intégrité ou la disponibilité.

6. Dispositions Finales

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent la seule et unique réglementation applicable entre les Parties et prévalent sur tout accord antérieur, écrit ou verbal.

Toute tolérance, même prolongée, d'inexécutions ou de violations ne pourra être interprétée comme une renonciation aux droits correspondants de la part de Sartori Ambiente.

Toute modification, dérogation ou intégration aux présentes Conditions devra faire l'objet d'un acte écrit, expressément signé par la Partie à l'égard de laquelle elle est invoquée.

Si l'une des dispositions des présentes conditions est jugée nulle, invalide ou inefficace, les autres clauses resteront en tout état de cause pleinement valides et efficaces.